

**RAPPORT N° 02/6-23**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)**  
**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
**PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé un tranche de travaux consistant, sur la totalité des 10 ha de la zone et, conformément au projet de l'équipe de paysagiste CORAJOURD-SODEXI, à la mise en place de terre végétale amendée, à l'engazonnement du site et à la réalisation d'une première tranche de l'installation d'arrosage.

Du fait de retard pris dans la mise en service du forage et des réseaux en dehors du site, ces tranches ont dû être différées, sachant que la faculté d'arroser est indispensable pour l'engazonnement, et que celui-ci doit obligatoirement suivre le régalage de la terre végétale.

Aujourd'hui, le forage et les réseaux sont en place. Il est donc possible de relancer cette tranche de travaux.

La Délibération précédente étant ancienne, il a donc été proposé de reprendre de nouvelles délibérations.

Le 22 juin dernier, vous avez approuvé le programme de travaux et le lancement de l'appel d'offres pour une première tranche de travaux comprenant la fourniture et la mise en place de la terre végétale amendée, ainsi que l'engazonnement.

Il est envisagé aujourd'hui de lancer la deuxième tranche comprenant les travaux d'arrosage manuel et automatique évalués à 370 000 € TTC.

Je vous demande donc :

- d'approuver le DCE de la tranche de travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité visant à y réaliser l'arrosage manuel et automatique ;
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de cette tranche de travaux et à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/6-23  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 2002

**OBJET**

**PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)  
PROGRAMME DE TRAVAUX  
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Aménagement du Territoire, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le DCE de la tranche de travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain visant à y réaliser l'arrosage manuel et automatique.

**ARTICLE 2**

Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de cette tranche de travaux.

**ARTICLE 3**

Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

